

*Loi sur les chemins de fer*

Il y aurait une autre modification à apporter aux pensions des chemins de fer; il faudrait faire garantir l'augmentation ou l'indexation de la pension après la retraite. Quand les prix augmentent et que les niveaux de vie augmentent, ce n'est pas mettre une personne à sa pension que de lui verser un montant fixe pour le reste de sa vie. Un montant fixe voue le pensionné à l'assistance sociale, à plus ou moins brève échéance. Une pension n'a de valeur que si elle permet aux pensionnés de faire face à l'augmentation du coût de la vie. Je pense toutefois qu'elle devrait être plus élevée que cela. Elle devrait permettre aux pensionnés de suivre la hausse du niveau de la vie.

Je sais qu'il y a d'autres Colin Brown au pays qui s'inquiètent de ce que l'on peut s'offrir plus tard par personne. Si Mackenzie King avait su qu'en 1978 les députés auraient droit aux salaires et aux allocations que nous recevons aujourd'hui il aurait dit que c'était impossible, que le pays serait ruiné; que c'est impossible; que c'est trop. Je prétends que dans 10 ou 20 ans les traitements et les salaires seront probablement plus élevés. Le pays en a-t-il les moyens? Ce qui compte réellement, c'est la production actuelle d'une année. Quand nous demandons l'indexation des pensions, tout ce que nous voulons dire en réalité, c'est que si la production du pays augmente d'année en année, de décennie en décennie, que ce ne soit pas seulement ceux qui travaillent qui en bénéficient mais aussi ceux qui sont à leur retraite, car cette augmentation a été rendue possible par leur participation au développement de la société jusqu'à ce point. J'affirme que l'augmentation/garantie des pensions devrait être la règle à la fois pour le Canadien National et le Canadien Pacifique.

Le juge Hall le reconnaît, et en accepte le principe dans tout son ouvrage, mais sans préciser de formule. Il s'inquiète notamment des finances des chemins de fer, etc. et suggère également par ailleurs de constituer un fonds du patrimoine. Mais on en reste là. Il s'agit d'une recommandation très louable, et d'un énoncé de principe lui aussi très louable. Pour lui, le cas de M. B. H. Emerson fait ressortir cette véritable tragédie humaine qui frappe ceux qui doivent vivre avec de très modestes pensions, alors que les prix et les salaires ne cessent de grimper à une vitesse vertigineuse. Ces livres se répandent dans tout le pays, mais ne changent rien à l'affaire. Ce qu'il faut c'est que le gouvernement prenne le taureau par les cornes et fasse comprendre aux chemins de fer qu'ils doivent servir les besoins du pays, qu'ils soient des entreprises publiques ou privées, peu importe. Ils vivent de l'économie du pays, et doivent garantir à leurs travailleurs que leurs pensions de retraite conserveront leur valeur.

Il y a déjà eu certaines indexations. Pendant quelque temps, le CN a accordé une augmentation de 2 p. 100 par an. Puis une année, le relèvement a été de 4 p. 100. Ensuite pendant une année il n'y a pas eu d'augmentation et ensuite diverses augmentations fixes ou variables ont été accordées. Le CP a fait encore moins, comme le fait remarquer M. Hall. L'une de ses recommandations, c'est que le CP devrait relever ces pensions au moins au niveau de celles du CN.

Mais c'est une triste histoire. Les cheminots sont dans une situation telle qu'ils n'ont aucune garantie que leur retraite suivra l'augmentation du coût de la vie, et encore moins celle du niveau de vie général. Il y a 30, 40 ou 50 ans, les cheminots avaient un moral de fer car ils s'estimaient presque privilégiés. Ils avaient de bons emplois et aidaient à la construction du

pays. Le moral aidant, leur productivité, d'après moi devait s'en ressentir et être plus élevée que ce ne fut le cas certaines autres années. L'un des meilleurs moyens de miner le moral d'un groupe est de le tenir dans l'insécurité sur son avenir. L'inverse est également vrai. On pourrait donc regonfler leur moral en leur garantissant entre autres choses un avenir plus sûr. Je suis fermement convaincu qu'il faut indexer toutes les retraites, qu'il s'agisse des employés de chemins de fer, du secteur privé ou public, etc.

Mais la question à l'ordre du jour ce soir est celle des finances de l'une de nos compagnies de nos chemins de fer. Il est opportun que le gouvernement intervienne pour dire aux chemins de fer que le gouvernement a fait de l'indexation une question de principe. Je suis heureux d'entendre le premier ministre déclarer quand on l'interroge au sujet de l'indexation des pensions que touchent les fonctionnaires de l'État qu'il y a peut-être certains abus, que des redressements s'imposent peut-être, notamment dans des cas analogues à celui de Simon Reisman et d'autres, mais néanmoins que le principe demeure. Si selon le principe dont s'inspire la politique gouvernementale, les pensions doivent permettre aux fonctionnaires de se maintenir au niveau du coût de la vie, le même principe devrait s'appliquer aux organismes tels que le CN et le CP qui d'une façon ou d'une autre, étant toutes deux d'intérêt public et privé, figurent sur la scène économique du Canada.

● (2112)

Je défends un principe que préconisent de nombreux députés. Il s'agit de savoir comment parvenir à le faire respecter. Une façon de s'en dispenser c'est de se contenter de publier un rapport. Par ailleurs, le gouvernement peut faire retomber la faute sur le CN et le CP. Il importe que le gouvernement dise bien aux chemins de fer qu'ils doivent accepter ce principe.

Il existe une autre question relative aux pensions de retraite versées aux cheminots: il s'agit des pensions versées à leurs veuves et le meilleur moment d'en parler, c'est maintenant tandis que nous discutons du financement du CN. Les pensions que reçoivent les veuves des cheminots représentent au plus 50 p. 100 des pensions qui sont versées aux retraités ou des pensions qui leur seraient versées s'ils ne décédaient pas avant l'âge de la retraite.

J'en aurais parlé aujourd'hui au cours du débat sur l'égalité de la femme si ce débat avait eu lieu, mais je garde cela en réserve pour le moment où nous en discuterons la semaine prochaine. Je ne comprends pas pourquoi dans une société faite d'hommes et de femmes égaux, nous acceptons toujours le principe qui veut qu'un homme et une femme fondent ensemble un foyer, qu'ils contribuent tous les deux à gagner le pain quotidien, qu'ils investissent tous les deux dans une propriété ou des biens fonciers, mais que lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, si l'homme meurt le premier, sa veuve ne touche que la moitié de sa pension alors que si la femme décède d'abord, le veuf continue de toucher toute sa pension.

J'espère qu'un jour, quelqu'un étudiera l'histoire de notre pays et se demandera qui a été assez idiot pour songer à un pareil arrangement. Quoi qu'il en soit, c'est la situation actuelle. En tout cas, c'est le meilleur sort que les veuves des cheminots puissent espérer. Je dis cela parce que certaines dispositions prévoient l'interruption totale du versement de la pension à l'égard des veuves qui ont épousé un employé déjà à la retraite.